



Projet éducatif local de SAINT

LAURENT D'ARCE

2018-2021

PRESENTATION

Saint-Laurent d'Arce est une commune de 1453 habitant-e-s située dans le sud-ouest de la France, dans la région Nouvelle Aquitaine à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest de Bordeaux.

L'engagement de la commune en faveur de l'éducation est indéfectible, et le Projet Éducatif Local est l'élément fédérateur qui traduit l'engagement, les priorités et les valeurs des élus et de l'ensemble des partenaires éducatifs.

Il a pour vocation de définir une politique éducative locale pour les enfants et les jeunes en fédérant un ensemble de moyens humains, techniques et financiers et en faisant appel aux notions de projet, de partenariat. Il a donc une forte dimension collective et politique.

Les grands principes fondateurs du PEL reposent sur une vision globale de l'éducation qui place les parents, les acteurs sociaux, les élus, les enseignants comme responsables collectivement de l'avenir des enfants et donc de leur éducation. Dans cette vision, le PEL rassemble tous les acteurs concernés autour d'un projet à construire, qui permet à chacun de coopérer.

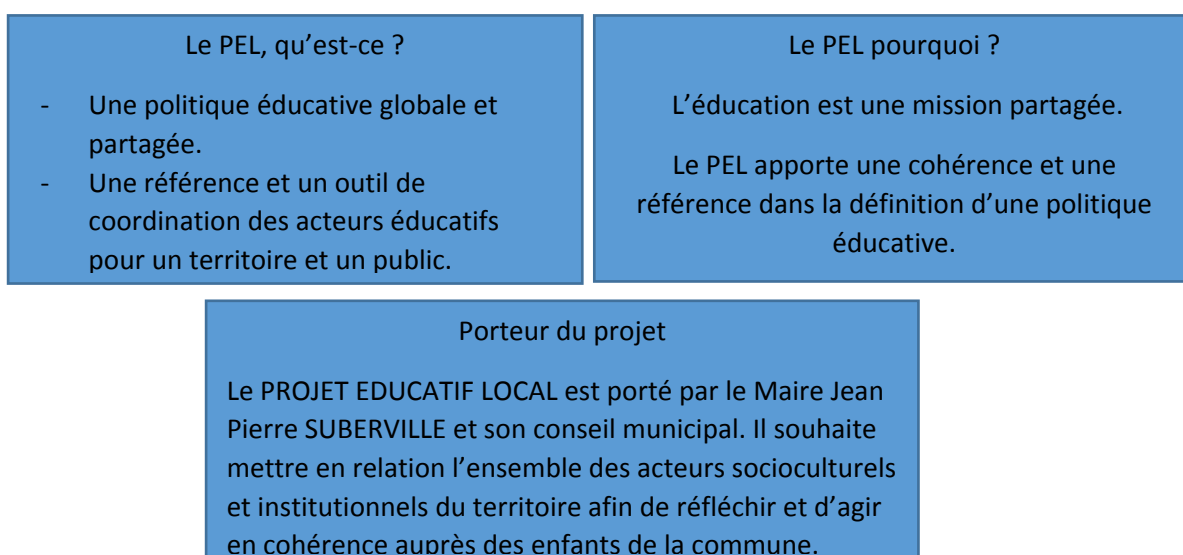
Table des matières

PRESENTATION	2
I. Porteur du PEL et le public	4
II. L'aménagement du temps scolaire, périscolaire et communal	5
III. Les actions périscolaires et le temps de midi	6
a. L'organisation de l'accueil périscolaire (matin et soir)	6
b. L'organisation du temps communal	7
IV. Ressources matérielles	8
V. Ressources humaines	9
VI. Les orientations éducatives	10
VII. L'élaboration du PEL	11
VIII. Le suivi de projet	12
a. L'évaluation	12
b. Conclusion	13
IX. Annexes	14

I. Porteur du PEL et le public

L'enfant est au centre des préoccupations des différents acteurs.

Les temps de vie sont multiples, et les acteurs nombreux, mais l'enfant est unique. C'est la cohérence et la complémentarité de l'offre éducative en continuité d'un jour à l'autre et d'un âge à l'autre qui lui permettra de trouver les conditions nécessaires à son épanouissement, sa socialisation, sa réussite jusqu'au moment où il deviendra adulte.



La réforme intervient dans l'école publique de la commune de Saint Laurent d'Arce, située au 43 route des Faurès. Environ 167 enfants y sont scolarisés, répartis en 2 classes de maternelles et 5 classes d'élémentaires.

La répartition des classes est organisée de la façon suivante :

- Petite section et Moyenne section
- Petite section et Grande section
- Cours préparatoire

- Cours préparatoire et cours élémentaire 1^{ère} année
- Cours élémentaire 2^{ème} année
- Cours élémentaire 2^{ème} année et cours moyen 1^{ère} année
- Cours moyen 2^{ème} année

La majorité des enfants vit à Saint Laurent d'Arce.

4.

II. L'aménagement du temps scolaire, périscolaire et communal

La commune de Saint Laurent d'Arce, en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel municipal a choisi de passer de la semaine de quatre jours et demi à la semaine de quatre jours. Pour cela, un travail en amont a été fait avec tous les partenaires éducatifs, et le projet de la semaine à quatre jours a été validé à l'unanimité.

La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais a travaillé en amont sur l'ouverture des centres de loisirs le mercredi sur toute la journée pour répondre à la demande de la semaine à quatre jour, plébiscitée sur quasi l'ensemble de notre territoire intercommunal.

Emploi de temps du Groupe Scolaire Jacques Bastide :

LUNDI	7h00-8h30	7h30-8h30	8h30-12h00	12h00-13h30	13h30-16h15	16h30-17h30	16h30-19h00
MARDI	Accueil	Ramassage	Enseignement	Pause	Enseignement	Ramassage	Accueil
JEUDI	périscolaire	scolaire		méridienne		scolaire	périscolaire
VENDREDI				et repas			

LUNDI	MARDI	JEUDI		VENDREDI
16H15-17H15	16h15-17h00	16h15-17h00	16H15-17H15	16H15-17H15
Orchestre à l'école	Activités pédagogiques complémentaires (APC)	Activités pédagogiques complémentaires (APC)	Orchestre à l'école	Orchestre à l'école

III. Les actions périscolaires et le temps de midi

La vie périscolaire couvre les temps d'accueil du matin et du soir les jours scolarisés. Elle comprend des temps d'accueil, d'autonomie surveillée, de restauration et d'animation le matin, le midi et le soir. Les enfants concernés sont scolarisés en école maternelle et élémentaire, environ 50 enfants sont accueillis le matin et le soir à l'accueil périscolaire et 160 repas sont servis en moyenne au restaurant scolaire.

5.

a. L'organisation de l'accueil périscolaire (matin et soir)

Dans une volonté d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des familles, de proposer des intentions éducatives cohérentes et de qualité, l'accueil périscolaire est déclaré auprès de Jeunesse et Sport et la directrice de l'accueil périscolaire encadre une équipe pédagogique qualifiée conformément à la réglementation en vigueur.

Les accueils du matin :

- ✓ Les enfants sont accueillis entre 07h00 et 08h30 et arrivent de manière échelonnée.
Moment de séparation et d'éveil : atmosphère calme et réconfortante.
- ✓ Choix d'activités calmes et non structurées : mise à disposition de matériel simple (jeux de société, dessins, livres...).
- ✓ Aménagement de l'espace de façon à favoriser l'autonomie : différents espaces (espace jeux pour les plus petits, espace jeux pour les plus grands, espace activités manuelles, espace informatique, espace bibliothèque).
- ✓ Pointage des enfants pour assurer la sécurité.

- ✓ Mise en place d'un retour au calme avant la prise en charge par les enseignants.

Les accueils du soir :

Les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge par les animateurs.

- ✓ Différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées (des activités d'éveil ludiques pour développer la curiosité et les connaissances des enfants, des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe).

- ✓ Possibilité de concentration moindre, fatigabilité : éviter la suractivité, permettre le choix (les enfants choisissent les activités, les jeux...).

- ✓ Possibilité pour l'enfant de faire ses devoirs dans un coin calme.

- ✓ Aménagement des différents espaces, mise à disposition de matériel diversifié.

- ✓ Séparation des âges pendant le temps du goûter.

- ✓ Pointage des enfants lors des départs.

6.

b. L'organisation du temps communal

La pause méridienne :

- ✓ Les enfants des classes élémentaires sont encadrés par les animatrices et ceux des classes maternelles sont accompagnés par les ATSEM.

- ✓ Activités variées adaptées aux besoins physiologiques des enfants (se défouler dans la cour, se

mettre à l'écart, se reposer...) : accès à la salle de l'accueil périscolaire et du matériel varié (dessiner, créer, lire...).

- ✓ Temps de sieste après le repas pour les petits.

Le repas :

- ✓ Adaptation aux besoins et aux goûts de l'enfant (libre choix des places, mise en place des produits bio et locaux dans les menus).
- ✓ Partenariat avec le Smicval pour la sensibilisation sur le tri des déchets, le compost dans notre jardin.
- ✓ Rencontre avec les producteurs locaux pour la découverte de leurs produits (maraîcher, producteurs de miel, de pleurotes...).

IV. Ressources matérielles

Le nouveau Groupe Scolaire est un espace qui a ouvert ses portes le 3 novembre 2014. Il est plus spacieux et moderne jouxtant la nature et la plaine des sports. Celui-ci compte :

- Une salle pour l'accueil périscolaire donnant sur un préau couvert
- Une grande salle de motricité
- Une bibliothèque
- Deux parcs instrumentaux (cuivres-percussions, et mandolines-guitares)
- Des installations sportives (stade, city-stade...)

- Une cuisine et son self
- Des salles de classes
- Deux cours séparées avec une structure de jeux dans l'espace élémentaire
- Un espace boisé
- Un bus et son chauffeur pour des sorties scolaires

7.

V. Ressources humaines

L'équipe d'animation est composée de :

- La directrice qui est responsable de la mise en place du projet pédagogique, garante de la sécurité physique et affective des enfants. Elle est en charge de la coordination et de l'animation de l'ensemble du personnel. Elle s'occupe de la gestion quotidienne du service (administrative, financière et matérielle). Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires et détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil. Elle élabore le règlement intérieur et veille à son application. Enfin, elle dialogue avec les enfants et les parents.
- Les animatrices qui garantissent la sécurité physique et affective des enfants, sont à leur écoute et répondent à leurs demandes. Elles savent accepter le refus. Elles sont force de propositions, s'adaptent quand une activité ne fonctionne pas, savent adapter les activités à l'âge des enfants. Elles gèrent complètement les activités, de la préparation jusqu'au rangement. Elles respectent les enfants en tant qu'individus à part entière. Elles font part à la directrice des difficultés rencontrées au cours de la

journée. Elles favorisent la création et la découverte et proposent des modes d'intervention différents et variés en fonction des publics.

➤ Une ATSEM et une personne diplômée d'un CAP Petite Enfance, qui accompagnent les professeurs d'école maternelle dans leurs classes. Elles interviennent également sur la pause méridienne pendant et après le repas.

➤ La cuisinière et un agent polyvalent qui s'occupent de la préparation du repas et du service.

8.

➤ L'assistant de prévention qui a pour objet principal d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

➤ Les agents d'entretien qui veillent à la propreté des locaux.

➤ Les professeurs de musique : Les classes CM1 et CM2 participent chaque année au projet « Orchestre à l'École », grâce à l'intervention des professeurs qualifiés de l'École de Musique du Grand Cubzaguais. Cette découverte de la musique est proposée à tous les enfants des classes de CM1 e CM2, sans participation financière des familles.

La commune finance l'intégralité de ces interventions. Elle y voit un intérêt fort : elles permettent à tous les enfants de la commune de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités socio-culturelles qui contribuent à leur épanouissement, à leur ouverture d'esprit par la découverte d'autres modes d'apprentissage.

VI. Les orientations éducatives

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant en valorisant ses talents à travers des activités ludiques éducatives et citoyennes.
- Mettre en cohérence les différents temps de vie de l'enfant dans un souci de complémentarité et de continuité éducative.
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous permettant la découverte culturelle, artistique, numérique, historique et sportive.
- Favoriser le « vivre ensemble » en permettant à chacun de s'épanouir au sein d'un groupe, dans le respect et la tolérance.
- Sensibiliser à la nature, à l'environnement et la prise en compte des enjeux du développement durable.

9.

VII. L'élaboration du PEL

Le groupe de pilotage du 11 Septembre 2018 est composé de :

- Mr Jean-
Pierre Suberville, Maire
- Mlle Hélène
Le Garrec, Adjointe à l'éducation
- Mme
Catherine Delagarde, Adjointe

- Mme Laure
Dupont-Raymond, Responsable Ressources Humaines
- Mme Ana
Bru, Directrice Accueil périscolaire
- Mme
Elisabeth Chaveroche, Agent de prévention
- Mme
Christine Collignon, Directrice de l'école
- Mr Olivier
Jégou, Coordinateur Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes du Grand
Cubzaguais

VIII. Le suivi de projet

a. L'évaluation

Afin de réaliser l'évaluation du PEL, il est rappelé l'importance d'associer les enfants dans cette évaluation car ils se situent au cœur du dispositif. Ainsi, une attention particulière sera portée sur la manière dont il évalue les actions ou projets auxquels ils ont pris part.

Des outils ludiques devront être imaginés et utilisés pour s'adapter à chaque tranche d'âge (code couleurs, échelle de notation...). Ces éléments permettront d'adapter le contenu des activités proposées. De la même manière, la régularité et la qualité des échanges entre le personnel d'animation permettra de procéder à une évaluation en continu.

- Le personnel d'animation bénéficie de deux heures par semaine pour des réunions et préparations d'ateliers.

- Une réunion est mise en place en fin de chaque période scolaire avec la responsable de la cuisine et l'adjointe à l'éducation, afin de mettre en place les menus pour la période suivante.

- Un comité de pilotage est mis en place à chaque trimestre.

b. Conclusion

Ces rencontres permettent à chaque fin de période, d'évaluer le bon fonctionnement et l'avancement des projets, d'effectuer d'éventuels réajustements et de préparer les ateliers.

IX. Annexes.

Annexe 1 : Comité de pilotage septembre 2018

Comité du pilotage du 11/09/2018

Nom BRU Ama
CHAUVEROCHÉ Elisabeth
COLLIGNON Christine
Séjour dîner
Déléguée Catherine.
Laure DUPONT-RAYMOND
SUBERVILLE J. Pierre
Le Garrec Hélène

Fonction directrice acc. périsse.
Agent de prévention
Médicine Ecide.
cdc grand Aubjournis
Comptable
Maire
Adjointe Affaires Scolaires

Le Comité de Pilotage

Explication des quatre Comité de Pilotage mis en place depuis septembre 2016

1^{er} COPIL (Septembre 2016)

- ❖ Définition des constats de départ
- ❖ Définition de l'objectif central
- ❖ La démarche de travail pour la convention
- ❖ Identification des différents partenaires
- ❖ Répartition des rôles de chacun-une

2^{ème} COPIL (Janvier 2017)

- ❖ Descriptif de l'état des lieux de la structure
- ❖ Prise de poste pour moi en tant que coordinatrice
- ❖ Réajustement du projet

3^{ème} COPIL (Juillet 2017)

- ❖ Échanger sur les avancées notables et difficultés persistantes de la mise en œuvre de l'organisation initiée en novembre 2016
- ❖ Dégager des pistes de travail pour préparer la rentrée 2017

4^{ème} COPIL (Septembre 2017)

- ❖ Définir les éléments de bilan
- ❖ Point rentrée
- ❖ Discussion sur la synergie à créer avec les familles
- ❖ Identification des besoins des parents et des enfants
- ❖ Evaluation des moyens humains sur la structure
- ❖ Organisation du prochain COPIL pour décembre

Mairie St Laurent d'Arce, le 7 Février 2018

8 rue Pierre Georget

33240 St Laurent d'Arce

Monsieur le Directeur Académique des

Services de l'Education Nationale

Et

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale

30, Cours de Luze

BP 919

33060 Bordeaux-Cedex

Objet : Dérogation aux rythmes scolaires

Rentrée 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,

Suite à votre courrier du 19 Octobre dernier, nous avons le plaisir de vous soumettre notre proposition de nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

En effet, suite à une concertation auprès de tous les parents d'élèves en décembre, la « semaine à 4 jours » a été très majoritairement retenue.

Nous avons donc présenté ce projet au conseil d'école du 6 février, qui a été validé par l'ensemble des enseignants, l'Association des Parents d'Elèves et les représentants de la Mairie.

* 8 demi-journées de travail réparties sur 4 jours (lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi), selon les horaires suivants :

08h45 – 12h00 : Cours

12h00 – 13h30 : Pause méridienne

13h30 – 16h15 : Cours

* Les APC sont proposés de 16h15 à 17h00

* Les classes de CM1 et CM2 poursuivent le projet d'Orchestre à l'Ecole en place depuis 4 ans, soit un jour par semaine entre 16h15 et 17h15

* Un Accueil Périscolaire de qualité est maintenu le matin de 7h00 à 08h35 et le soir de 16h30 à 19h00, par un personnel communal formé depuis plusieurs années en partenariat avec les Cémea

* Le service de bus communal est maintenu en conservant les horaires actuels

* La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais travaille actuellement sur l'ouverture des Centres de Loisirs le Mercredi, sur toute la journée, pour répondre à la demande de la semaine à 4 jours, plébiscitée sur quasi l'ensemble de notre territoire intercommunal.

Ces nouveaux rythmes scolaires permettront de garantir un enseignement pédagogique de qualité, en cohérence avec le projet d'école. Cette nouvelle organisation prendra en compte les besoins spécifiques de tous les enfants, avec des temps d'apprentissage bien répartis et en cohérence avec les objectifs demandés par l'Education Nationale.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Jean-Pierre Suberville

